

Le Centre Technique Municipal assure les interventions techniques sur l'espace public et les différentes structures de la ville. Composé d'environ 50 agents, il est organisé en régies :

- Bâtiment
- Propreté
- Voirie/fêtes et cérémonies
- Logistique

Au sein de la régie bâtiment, sous la responsabilité du chef d'équipe, vous travaillez en collaboration avec d'autres agents techniques (électriciens, plombiers, agents polyvalents). Vous assurez les missions principales suivantes :

Missions du poste

- Relever les mesures, réaliser les diagnostics
- Interpréter les schémas de montage
- Prévoir et réaliser le tracé des circuits et les tableaux de commande
- Préparer les commandes de matériel
- Exécuter les travaux d'électricité (installation, dépannage, maintenance des installations électriques)
- Réaliser et sécuriser les installations électriques nécessaires aux manifestations extérieures
- Appliquer les normes en vigueur
- Assurer l'entretien du matériel et des espaces du Centre Technique Municipal (CTM)
- Contribuer à toute demande d'intervention technique polyvalente dans les bâtiments communaux

Profil recherché

- Diplôme technique d'électricien CAP /BEP électricité
- Titulaire d'une habilitation électrique B1 B2 BR BC
- Titulaire du permis B
- CACES R 486 (nacelle) souhaité
- Capacité d'organisation
- Rigueur
- Sens du travail en équipe

Informations complémentaires

- Travail du lundi au vendredi : 8h-12h30 et 13h30-17h (16h le vendredi)
- Possibilité de travail le soir et weekend selon les manifestations
- Possibilité d'astreintes techniques

Liens utiles

Postuler en ligne

<https://app.beetween.com/WeaselWeb/p/#/apply/job/04wbazf9yy/electricien-h-f>

Infos pratiques

- Poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels (CDD d'un an)
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle
- 39h/semaine (25 congés + 22 RTT)
- Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Participation au remboursement des frais de transport en commun, forfait Mobilité durable
- Participation à la garantie du maintien de salaire